

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le

18 JAN. 2024

ID : 031-213102825-20240115-22024001-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le quinze janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : Décision Modificative n°2
BP 2023 – Budget Principal**

Délibération n° 2024.01.15.001

Rapporteur : TANGUY THEBLINE

Monsieur Tanguy THEBLINE informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative concernant le budget primitif principal 2023 de la ville.

Il s'agit de modifier les crédits prévus à l'article 777.

Il est proposé d'équilibrer la présente décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Art 022 - 15 000€	RECETTES	Art 777 - 15 000€
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT Dépenses et recettes	11 162 823.80 €		
INVESTISSEMENT			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT Dépenses et recettes	1 891 335.24 €		

Membres en exercice : 29
Membres présents : 21
Absents excusés Représentés : 8
Absent : /

Date convocation
08 janvier 2024

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

18 JAN. 2024

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Thierry MORENO, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Xavier MOULIGNEAU, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN.

Étaient excusés représenté(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à J-L GALY), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Pascal BARGENAS (pouvoir à P. PAQUELET), Michaël TURPIN (pouvoir à B. DEVAY), Fabienne MORA (pouvoir à P. RENARD), Olivier DESPRINCE (pouvoir à T. MORENO), Elia LOUBET (pouvoir à M. BALANSA), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO).

Absent : /

Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le

ID : 031-213102825-20240115-22024001-DE



Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif principal 2023 de la commune de Launaguet et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents y afférents.

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent la Décision Modificative n°2 du Budget Primitif 2023 de la commune de Launaguet,
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents y afférents

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Michel ROUGÉ
Maire,



Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Absents excusés Représentés : 8 Absent : / Date convocation 08 janvier 2024 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Thierry MORENO, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Xavier MOULIGNEAU, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN. Étaient excusés représentés(es) : Patricia PARADIS (pouvoir à J-L GALY), Christine LAFON (pouvoir à T. THEBLINE), Pascal BARCENAS (pouvoir à P. PAQUELET), Michaël TURPIN (pouvoir à B. DEVAY), Fabienne MORA (pouvoir à P. RENARD), Olivier DESPRINCE (pouvoir à T. MORENO), Elia LOUBET (pouvoir à M. BALANSA), Christine COGNET (pouvoir à S. IZQUIERDO). Absent : / Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET
--	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>